

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 MARS 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 février 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON (à son arrivée à 18h54), Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h43), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Jean-Marc DAMAIS, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND, Bernard TRILLAT, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Elham AOUN (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h58), Danielle BISILLON (avant son arrivée à 18h54), François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h43), Jean-François DELDICQUE, Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, Corinne MAGNIN, Fabien RAJON, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h58).
Céline REVOL est remplacée par Bernard TRILLAT.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Valérie ARGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Alain COURBOU donne pouvoir à Philippe GUERIN, Frédéric LELONG donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, José RODRIGUES donne pouvoir à Jean-Paul PAGET.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE	3
PROCÈS-VERBAL	4
DÉLIBÉRATIONS	4
1. DIRECTION GENERALE.....	4
Direction générale.....	4
Développement durable et Mobilités	5
Environnement et GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	7
2. RESSOURCES	8
Administration générale et commande publique.....	8
Stratégie financière, stratégie patrimoniale et systèmes d'informations.....	10
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	17
Développement économique	17
Urbanisme, emploi, insertion	18
Habitat et services à la population.....	18
4. VIE LOCALE	19
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention	19
QUESTIONS DIVERSES.....	20

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h33 en remerciant les élus communautaires de leur présence et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il demande aux élus communautaires de rejoindre leurs places respectives, afin de pouvoir ouvrir la séance.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

43 présents et 6 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
02/02/2023	2023-04	Signature du protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise HERVE THERMIQUE concernant l'indemnisation liée à la hausse du coût des matières premières pour les travaux de réhabilitation du centre nautique des Abrets en Dauphiné
05/02/2023	2023-06	Demande de subvention DETR 2023 pour des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment accueillant le centre de loisirs intercommunal sur la commune de Torchefelon
22/02/2023	2023-07	Marché C2224LU - Fourniture et livraison de produits de traitement de la station d'épuration Epur' Vallons de la CCVDD - Lot 1 : Chaux - Attribution marché
22/02/2023	2023-08	Marché C2225LU - Entretien des installations d'assainissement non-collectif des particuliers sur le territoire d'intervention du SPANC de la CCVDD - Attribution marché

PROCÈS-VERBAL

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives au procès-verbal du Conseil communautaire du 02 février 2023.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 02 février 2023.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Direction générale

Projet de délibération 1.1 : Approbation du projet de convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Bernard BADIN précise la modification du projet de délibération avec 43 fiches actions, et non 44 comme indiqué.

Jérémy KWIDZINSKI, Chef de projet Petite Ville de Demain La Tour du Pin, intervient en présentant le projet Petite Ville de Demain La Tour du Pin.

Arrivées de Jean-Marc BOUVET à 18h43, Danielle BISILLON à 18h54, et Géraldine STIVAL à 18h58 (avec le pouvoir d'Elham AOUN), le quorum est modifié.

Jean-Pierre LOVET précise que le rôle de l'intercommunalité est l'aménagement du territoire, et demande si les petits villages peuvent également être étudiés dans le projet de territoire.

Bernard BADIN rappelle qu'il existe deux dispositifs Petites Villes de Demain sur le territoire (La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin). La vision de territoire, avec notamment les villes centres, les bourg relais et les communes rurales doit s'exprimer au regard d'un projet de territoire. Il précise que Petites Villes de Demain s'inscrit dans un programme national. Il n'existe pas actuellement de programme pour les bourgs relais. L'intercommunalité doit s'appuyer sur le projet de territoire pour s'intéresser à toutes les dimensions du territoire.

Claire DURAND rajoute que ce dispositif doit renforcer le rôle des communes disposant des charges de centralité, et que la condition est que cette convention soit signée par l'intercommunalité, la commune, l'Etat et le département. Ce projet a été travaillé conjointement par la commune et la Communauté de communes et pensé de manière à être une interaction permanente entre l'intercommunalité et la ville centre.

Patrick BLANDIN demande des précisions sur le concept de maîtrise du développement commercial sur la périphérie de la ville.

Jérémy KWIDZINSKI indique que c'est un objectif de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Il permet, via le préfet notamment, de bloquer des projets d'étalement commercial en périphérie, qui vont à l'encontre du projet de redynamiser les commerces de proximité en centres villes.

Patrick BLANDIN demande si le développement d'une galerie commerciale dans un centre commercial existant serait bloqué.

Jérémy KWIDZINSKI répond que c'est une réflexion menée avec le préfet et les élus du territoire. Il faut prendre le temps d'étudier le projet pour savoir s'il ne pénalise pas les commerces en centre-ville.

Bernard BADIN intervient en indiquant qu'il s'agit d'une question trop précise pour avoir une réponse précise à ce jour, et que la réponse ne peut être apportée qu'au cas par cas.

Claire DURAND rajoute que cela s'inscrit dans un équilibre de l'intercommunalité, et que c'est à l'initiative de l'EPCI que cette démarche se déclenche, et non pas de la ville.

Jérémy KWIDZINSKI rajoute qu'il y a une étude de consommation menée par la Communauté de communes et qui doit permettre de se rendre compte du type de commerces manquants à La Tour du Pin et dans les autres centres bourgs du territoire afin que des solutions soient recherchées par les communes et l'intercommunalité pour faire revenir ces commerces en centre bourgs.

Bernard BADIN remercie le travail effectué par Jérémy KWIDZINSKI, car le projet a été compliqué à lancer du fait de la diversité des projets. Un travail très efficace a été effectué.

Il rappelle également que le programme a été lancé par le précédent exécutif.

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le projet de convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	1 (Jean-Louis Reynaud)
Abstention	0

Développement durable et Mobilités

Projet de délibération 1.2: Rapport Développement Durable 2022 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport de Développement Durable pour l'année 2022.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Convention d'occupation temporaire pour le parking de la gare de Cessieu (avec pièces jointes)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération. Il corrige le projet de délibération en indiquant que le projet n'a pas pu être présenté en Commission mobilité.

Christophe BROCHARD précise que le parking de la gare de Cessieu n'avait pas été intégré au même titre que les autres parkings du fait d'un nombre insuffisant d'arrêts en gare. Il avait souhaité continuer à pouvoir travailler sur ce projet, Madame GUILLOT s'était engagée et il la remercie. Il remercie Gilles BOURDIER pour le travail effectué et la mise en place de cette convention afin d'aménager le parking de la gare de Cessieu.

Magali GUILLOT demande que les modifications des projets de délibérations soient votées en amont du vote de la délibération.

Géraldine STIVAL questionne sur le montant des impôts et taxes sur la période de 20 ans.
Gilles BOURDIER répond qu'il n'a pas l'information.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'occupation temporaire pour le parking de la gare de Cessieu.

Gilles BOURDIER ne participe pas au vote, eu égard à sa situation professionnelle.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	1 (Gilles Bourdier ne prend pas part au vote)

Projet de délibération 1.4 : Convention d'occupation temporaire pour l'accès à la gare de La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération. Il précise que le projet de délibération n'a pas pu être présenté en Commission mobilité.

Magali GUILLOT demande que la mention de l'avis favorable de la Commission mobilité du 23/11/2022 soit supprimé sur le projet de délibération.

Bernard BADIN fait voter le fait d'enlever la mention. A l'unanimité, cette mention sera supprimée.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'occupation temporaire pour l'accès à la gare de La Tour du Pin.

Gilles BOURDIER ne participe pas au vote, eu égard à sa situation professionnelle.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	1 (Gilles Bourdier ne prend pas part au vote)

Environnement et GEMAPI, collecte et recyclage des déchets

Projet de délibération 1.5 : Aide au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 640 €, pour l'année 2023, au Centre de sauvegarde de la faune sauvage, le « Tichodrome ».

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.6 : Adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 1 000 € pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Convention de prêt à usage agricole d'une parcelle pour le Syndicat Apicole Dauphinois (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD demande la surface de la parcelle concernée.

Marie-Christine FRACHON n'a pas l'information. Philippe GUERIN indique que la surface de la parcelle est d'environ 4 000m², mais le rucher école est installé sur une toute petite partie de la parcelle, d'environ 500m². La convention existait avec la Communauté de communes les Vallons de la Tour. Il s'agit d'un renouvellement, tardif, de cette convention.

Philippe GUERIN indique que ce rucher est très apprécié des apiculteurs du territoire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de prêt d'une parcelle à usage agricole entre la Communauté de communes et le Syndicat Apicole Dauphinois.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.8 : Plan de gestion des ripisylves de l'EPAGE de la Bourbre (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD demande si l'EPAGE de la Bourbre dispose d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour cela.

Marie-Christine FRACHON répond dans l'affirmative.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la mise en place d'une convention pour la gestion des ripisylves par l'EPAGE de la Bourbre sur les parcelles propriétés de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

2. RESSOURCES

Administration générale et commande publique

Projet de délibération 2.1 : Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déléguer au Président, et pour la durée de son mandat, l'ensemble des compétences énumérées et de définir l'étendue des délégations consenties dans les conditions définies.

Bernard BADIN ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	1 (Bernard Badin ne prend pas part au vote)

Projet de délibération 2.2 : Création d'un Comité Social Territorial (CST)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Cédric MILANI demande si le bureau va prochainement rencontrer les agents avant la réunion du CST.

Bernard BADIN répond que depuis son élection la semaine précédente, il a salué et échangé avec les agents au Siège, et à Vals Tech et il continuera à le faire avec les autres sites de la collectivité.

Le dialogue ne pourra s'engager que lorsque le CST sera en place.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution, en son sein, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Créations de postes – mars 2023

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Jean-Pierre LOVET demande si au sein de la Communauté de communes, le principe est le même qu'en commune à savoir la validation de l'organigramme chiffré lors des recrutements.

Daniel VITTE indique que le Conseil communautaire, comme le Conseil municipal, crée les postes, et la nomination sur les postes se fait ensuite par le Président. Lors de la création de postes, il n'est pas nécessaire de solliciter les instances, mais uniquement pour les suppressions.

Bernard BADIN précise qu'une revue RH a été organisée afin d'avoir un état précis des recrutements et des départs en cours. Il reste très attentif sur le volet des Ressources Humaines.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création de trois postes permanents à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine (catégorie C), un poste permanent à temps non complet (18h hebdomadaires) au grade d'adjoint technique (catégorie C), un poste permanent à temps non complet (65 %) au grade de Puéricultrice territoriale.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Convention d'adhésion à l'assistance du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD demande qui prenait en charge ces dossiers auparavant.

Daniel VITTE répond que les dossiers étaient traités en interne avec l'aide du Centre de Gestion (CDG) et que désormais le CDG a chiffré les traitements de dossiers.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à l'assistance du Centre de Gestion de l'Isère sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	1 (Jean-Louis Reynaud)
Abstention	1 (Danielle Bisillon)

Stratégie financière, stratégie patrimoniale et systèmes d'informations

Comptes de gestion :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux Comptes de gestion.

Projet de délibération 2.5 : Budget Général : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL souhaite tout d'abord apporter des précisions.

Il rappelle que les documents des comptes de gestion et comptes administratifs ont été élaborés dans un contexte particulier de la collectivité et donc ni la commission finances, ni l'exécutif n'ont pu prendre connaissance de ces chiffres. Il s'excuse des coquilles présentes dans les documents des comptes administratifs et du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaires 2023 sera également abordé. Il n'a également pas pu être présenté en commission finances, et n'a pas pu faire l'objet de discussion au sein de l'exécutif. Le ROB 2023 tient compte des discussions essentiellement avec les Vice-présidents de l'ancien exécutif et des services associés lors de la préparation budgétaire faite en novembre et décembre 2022.

Il y a une volonté de l'exécutif de reprendre un fonctionnement normal, et il confirme une réunion de la Commission finances entre ce Conseil et le vote du budget lors du Conseil communautaire du 30 mars.

Le nouvel exécutif aura certainement des volontés et des objectifs différents proposés au cours de l'année 2023 et des décisions modificatives pourront être prises pour intégrer ces nouveaux objectifs.

Sortie de Jean-Pierre LOVET à 19h55 et retour à 19h59.

Laurent MICHEL présente tout d'abord les éléments des comptes administratifs des différents budgets, les chiffres étant identiques pour les comptes de gestions, avant de procéder aux votes des comptes de gestions, puis des comptes administratifs.

Christelle BAS demande des informations complémentaires sur le déficit de 4 000 000 € du budget des aménagements de zones. Elle demande s'il y aura un équilibre au vu du déficit.

Laurent MICHEL répond que la situation s'améliorera lorsque tous les lots seront vendus. Lorsque la zone sera terminée, l'excédent ou le déficit sera réintégré dans le budget général, en fonction des ventes.

Christelle BAS demande si l'on a un estimatif de ces ventes de terrain afin de savoir s'il y aura un équilibre ou non.

Laurent MICHEL indique qu'ils espèrent un équilibre mais à ce jour, il ne peut pas dire si les opérations seront déficitaires ou excédentaires.

Jean-Paul BONNETAIN intervient en précisant que le souhait est d'au moins couvrir les charges (frais d'acquisition de foncier et coûts d'aménagements). Il confirme des perspectives favorables, notamment sur la ZA du PIDA.

Sur l'Izelette, il évoque la difficulté de trouver un accord avec les propriétaires foncier et l'impossibilité d'acheter au prix demandé.

Sur la ZA de la Corderie, il y a des perspectives intéressantes de rentrée financière.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Budget annexe des Actions Economiques : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Actions Economiques dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.7 : Budget annexe du service de l'Eau : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Eau dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.8 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.9 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.10 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de Zones dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.11 : Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte de Gestion 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Comptes administratifs :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux Comptes administratifs.

Bernard BADIN rappelle que la Présidente en place au moment de l'exercice considéré ne doit pas être présente dans la salle au moment du vote.

Magali GUILLOT quitte la salle à 20h15, le quorum est modifié.

Projet de délibération 2.12 : Budget Général : Compte Administratif 2022 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.13 : Budget annexe des Actions Economiques : Compte Administratif 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe des Actions Economiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.14 : Budget annexe du service de l'Eau : Compte Administratif 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du service de l'Eau de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.15 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte Administratif 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du service de l'Assainissement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.16 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte Administratif 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.17 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte Administratif 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe des Aménagements de Zones de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.18 : Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'izelette : Compte Administratif 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe de la Zone de l'izelette de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Retour de Magali GUILLOT à 20h16, le quorum est modifié.

Projet de délibération 2.19 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Jean-Pierre LOVET questionne sur les tarifs de l'eau.

Laurent MICHEL ne peut pas répondre car la Commission eau ne s'est pas réunie.

Jean-Pierre LOVET indique cependant qu'au niveau du SYCLUM, la participation de 7% a déjà été validée par les Présidents d'EPCI.

Il demande également si l'assemblée a transmis la compétence aux Présidents de valider seul les scénarios. Il ajoute que lors de la dernière réunion, certains présidents d'intercommunalité étaient absents, et que ce sont les techniciens qui se sont positionnés.

Patrick BLANDIN précise qu'il y avait des élus à la réunion à laquelle il a participé.

Bernard BADIN ne peut pas répondre à la question sur les tarifs de l'eau car il n'a pas les éléments. En ce qui concerne les ordures ménagères et le SYCLUM, il a rencontré un certain nombre de délégués au syndicat de collecte d'ordures ménagères, qui l'ont interpellé sur le sujet évoqué.

Il précise que les présidents d'EPCI, lors d'une réunion le 10 février (tous n'étaient pas présents), se sont accordés sur une position commune validant la contribution maximum qui pouvait être acceptée. Il rajoute que cette position n'était pas clairement affirmée et connue de tout le monde. Il a donc souhaité la formaliser en prévision du Comité syndical du SYCLUM qui a eu lieu mardi 28/2.

Bernard BADIN lit l'information communiquée lors du Comité Syndical du SYCLUM au nom des trois EPCI.

Il rappelle la création récente du SYCLUM, avec un nouveau périmètre et l'absorption de plusieurs intercommunalités. Le diagnostic établi par le cabinet KPMG annonçait pour 2023 une hausse des coûts de 2.3%, alors que le SYCLUM demande 15% d'évolution. Une remise à jour de l'étude KPMG pour obtenir des éléments plus précis serait souhaitable.

Il informe qu'il ne souhaite pas, au regard des éléments obtenus, « signer un chèque en blanc », ni mettre en difficulté le SYCLUM. Il faut apprendre à mieux travailler ensemble et réinstaurer le dialogue. Il souhaite donc cette position équilibrée, pour ne pas mettre le SYCLUM en difficulté, et qui permet à la Communauté de communes de s'impliquer plus fortement dans l'accompagnement de la mise en œuvre de ces investissements.

Il s'agit d'une position prise avant son arrivée, et partagée par les trois EPCI concernés.

Jean-Pierre LOVET est satisfait de la concertation mise en place. Il souhaite cependant avertir les élus que sur le débat d'orientations budgétaires présenté lors du Comité syndical du SYCLUM, il n'y a plus d'excédent de fonctionnement, l'épargne nette et brute sont inexistantes. Il demande que les élus représentant les VDD au sein du SYCLUM soient vigilants, afin de prendre les bonnes décisions pour que le SYCLUM ne soit pas sous tutelle fin 2023.

Sortie de Gérard MATHAN à 20h36 et retour à 20h39.

Jean-Pierre LOVET demande des informations complémentaires sur la masse salariale et notamment sur les services voirie et informatique.

Bernard BADIN est conscient de l'importance de la mutualisation des services pour aider les communes. Son intention est de constituer des groupes de projets pour définir les attentes des communes, les coûts, et comment développer ces services au bénéfice de tous, avec un coût maîtrisé.

Les bases de l'organisation de cette réflexion ont été définies en bureau. Il a pris contact avec Daniel RABATEL afin de connaître sa réflexion. Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation, sera associé à cette rencontre.

Jean-Pierre LOVET rappelle que certaines communes de l'ancienne Communauté de communes de la Vallée de l'Hien ont engagé une procédure judiciaire, afin de trouver une solution sur l'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). A ce jour, la Communauté de communes n'a pas transmis les éléments demandés par le Tribunal.

Bernard BADIN va s'informer sur le sujet.

Jean-Pierre LOVET renouvelle sa question sur les présidents d'EPCI : l'assemblée a-t-elle donné délégation au Président pour décider à la place des conseillers, au sujet de l'harmonisation des taux.

Bernard BADIN rappelle qu'il n'a pas tout l'historique actuellement, et ne peut pas répondre de manière précise si cette délégation était existante et s'il y a eu une concertation préalable.

Laurent MICHEL rajoute qu'il s'agit d'une délégation de service public, et qu'à ce titre, il est normal que l'EPCI qui porte cette compétence donne des directives au SYCLUM. C'est dans cet esprit que les EPCI se sont concertés pour déterminer ce qui était supportable par les concitoyens en termes d'augmentation des taux de TEOM.

Jean-Pierre LOVET demande si légalement les présidents d'EPCI peuvent décider à la place de l'assemblée communautaire.

Laurent MICHEL répond qu'il s'agit d'une orientation de l'EPCI, et qui est abordée lors des débats d'orientations budgétaires.

Nicolas SOLIER, également délégué au SYCLUM, confirme qu'aux réunions entre les EPCI, des élus des VDD étaient présents, ce qui n'était pas le cas pour les autres EPCI. Il indique également que différents scénarios ont été proposés, à savoir : sans augmentation, 7% de financement, et d'autres qui allaient jusqu'à 15% d'augmentation sur 2023.

Ces augmentations sont justifiables par les objectifs du SYCLUM. Ces investissements seront obligatoires, pour des raisons règlementaires avec des échéances proches.

L'augmentation des coûts est commune à tous les EPCI. Il s'agit ici d'une augmentation classique à 7% qui couvre l'inflation. Les stratégies entre 7 et 15% d'augmentation permettraient de pérenniser la structure du SYCLUM. Si les investissements du SYCLUM ne sont pas faits, le syndicat ne se tournera pas vers un tri et une réduction des déchets mais vers une incinération avec des coûts de plus en plus élevés. Il comprend la situation difficile pour les administrés et la collectivité, mais avec le budget actuel du SYCLUM, il s'agit d'un arrêt des investissements et du déploiement des bacs jaunes.

Il rappelle que l'étude KPMG a été élaborée avant le conflit en Ukraine et la crise économique. Bernard BADIN confirme le souhait de réactualiser cette étude, et qu'il s'agit de travailler ensemble pour s'assurer de notre capacité de déploiement des investissements et considérer les coûts pour permettre au SYCLUM de fonctionner normalement.

Magali GUILLOT rejoint les propos de Nicolas SOLIER. Elle rappelle que sur la mandature précédente, il a été acté une collectivité au service de ses usagers. En 2021 et 2022, la collectivité a pris en charge le surcoût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur son budget de fonctionnement. Elle souhaite savoir si l'exécutif actuel va faire supporter cette augmentation aux usagers, qui subissent déjà des augmentations de coûts énergétiques, alimentaires...

Bernard BADIN précise que l'augmentation des 7% n'a pas été décidée par la collectivité, car il s'agit d'une augmentation des bases, donc supportée par les contribuables.

Benjamin GASTALDELLO rappelle que les délégués au SYCLUM ont vocation à représenter la collectivité. Le SYCLUM agit sur demande des trois EPCI concernés (VDD, Balcons du Dauphiné, Vals Guiers). Il comprend la position du syndicat, mais malheureusement les communes restent tributaires des décisions du SYCLUM. Cependant, l'administré perçoit qu'il paye toujours plus, avec peut-être un service moindre. L'intention politique de la Communauté de communes est très importante car les administrés se tournent vers les communes. Il comprend les difficultés des délégués au SYCLUM, mais il soutient le président et les délégués pour échanger à nouveau et ainsi apporter des réponses claires pour l'ensemble des administrés.

Bernard BADIN rappelle donc la volonté de travailler ensemble compte tenu de toutes les modifications intervenues.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'acter le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 et d'approuver les échanges portant sur les orientations budgétaires 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les montants maximums de subventions allouées dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme, emploi, insertion

Projet de délibération 3.2 : Rachat du tènement de l'ancienne Friche de La Corderie dans le cadre de la Convention Opérationnelle entre la commune de Saint Clair de la Tour, l'EPORA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN demande si la 3^{ème} parcelle, propriété de la commune de St Clair de la Tour, jouxtant les deux parcelles évoquées et qui, à terme, sera enclavée, pourra être cédée pour commercialisation avec la totalité du projet de la ZAC.

Thérèse TISSERAND indique que cela pourrait être envisageable.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h06 et retour à 21h07.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le rachat du tènement de l'ancienne Friche de la Corderie à l'EPORA par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné dans les conditions prévues à la convention opérationnelle susvisée.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Habitat et services à la population

Projet de délibération 3.3 : Convention de partenariat 2023 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Convention de partenariat 2023 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2023, de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 134 199 € TTC dont la répartition entre les services est indiquée dans la délibération, d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2023 et de valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100€.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Subvention 2022 au Conseil Habitat Jeune de la Mutualité Française Isère sur les activités menées en 2021 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le versement pour l'année 2022 de la subvention du Conseil Habitat Jeunes pour un montant de 2000€ basée sur les activités menées en 2021.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 28 logements - SDH - Les Molières, Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les termes et conditions de la délibération, accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 168 514,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 280 857,00 euros et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 4.1 : Tarifs des stages d'alternative aux poursuites pénales à compter du 1^{er} janvier 2023

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les tarifs des stages d'alternative aux poursuites pénales à compter du 1^{er} janvier 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 30 mars à 18h30.

La séance est levée à 21h25.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 11 MAI 2023

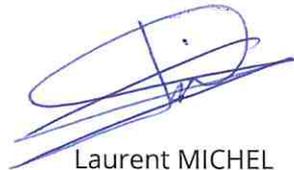
Publié le 12 MAI 2023

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL